

Deux ans de prison ferme pour le chauffard à la Ferrari

Ce multirécidiviste s'était lancé début juillet à Nice dans un rodéo urbain. Pour le stopper, les policiers ont tiré. Le pilote foncera pourtant frontalement sur leur véhicule de patrouille

« Pourquoi montez-vous dans un véhicule, ivre, et sans permis ? » David Hill, président du tribunal correctionnel de Nice, a peiné hier à cerner les intentions de Youssef Zoui, 35 ans. Ce chauffard multirécidiviste – neuf condamnations au casier –, sans permis depuis 2011, s'était lancé dans un invraisemblable rodéo, dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet dernier. Il a été lourdement condamné hier soir à trois ans de prison, dont deux ferme. Il a été maintenu en détention.

À 120 km/h dans les rues de Nice

Alors qu'il participait au mariage de son frère au casino de Beaulieu, il avait subtilisé les clés d'une Ferrari 488 Spider de location dans le veston d'un invité. Il s'est alors lancé dans un rodéo urbain qui aurait pu virer au drame. « La Ferrari roulait à 120 km/h rue Châteauneuf [à Nice, Ndlr], elle faisait de grandes embardées. Elle allait tellement vite qu'elle a déclenché les alarmes de deux



Après avoir volontairement percuté une voiture de police, le chauffeur avait crashé la Ferrari sur des véhicules en stationnement, détruisant au passage une grue de chantier. (Photo d'archives Reporter mobile)

voitures en stationnement», témoignera un policier. À la barre, Youssef Zoui, qui réside à Nice, salarié dans la fibre optique, écoute sans afficher d'émotion particulière. Même quand le président lui rappelle

son interpellation musclée: le coup de feu tiré dans le pneu arrière gauche pour tenter d'immobiliser son véhicule à l'entrée de la voie rapide; sa dangereuse manœuvre de dégagement face aux poli-

ciers, grâce aux 670 chevaux de l'engin; puis sa course folle dans les collines niçoises, à tombeau ouvert. Jusqu'à aller percuter volontairement, frontalement, une voiture de police avenue de Fabron,

blesant un policier. Et enfin sa fuite à pied avant d'être arrêté. « C'est un enchaînement, je n'aurais jamais dû », glisse-t-il faiblement à la barre. La Ferrari a été totalement détruite dans l'accident,

après avoir embouti plusieurs voitures en stationnement et démolie une grue.

« Aucun remords »

Dans le box, le prévenu laisse une impression étrange. « Je n'ai entendu aucune forme de regrets, de remords, de repentir », résumera un avocat de la partie civile. Durant toute l'audience, le prévenu a cherché à minimiser les faits, affirmant qu'il n'avait pas reculé sur les policiers, ni tenté de les percuter. Les faits, hélas, ne plaident guère en sa faveur. « Que vous faut-il pour comprendre après toutes ces condamnations ? Que vous fassiez de la prison ? », s'agace David Hill. « Un seul policier blessé, c'est miraculeux », note le procureur de la République.

Youssef Zoui a finalement été condamné à trois ans, dont deux ferme, à rembourser les 25 000 euros de dégâts de la grue et à indemniser les parties civiles.

GRÉGORIE LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

Un snowboarder et un boxeur pris la main dans la coke

Leur petit trafic s'étendait entre Nice, Cannes, Le Rouret et Isola 2000. Cinq hommes ont été condamnés hier par le tribunal correctionnel de Grasse, présidé par Marc Joando.

A des degrés divers, ils alimentaient une partie de la Côte en « farine ». Un trafic estimé à 500 grammes de cocaïne sur six mois, entre janvier et juin de cette année. Ils vendaient également de la résine de cannabis. Le réseau a été démantelé par la gendarmerie de Mouans-Sartoux.

Dans la nasse, sont tombés deux sportifs de la Côte d'Azur. Un est spécialiste de la poudreuse. Florian Lombardo, 28 ans, ex-snowboarder de haut niveau. Champion de France de géant parallèle toutes catégories en 2009, il a même un temps caressé l'espoir d'être sélectionné en équipe de France pour les jeux Olympiques de Sochi. Cela ne fut pas le cas, et c'est une autre descente qui l'attendait. Aux enfers.

« Qu'est-ce que vous voulez, à Isola, on fait la fête »

Le jeune homme alimentait en effet, a-t-on appris hier au tribunal, les saisonniers d'Isola 2000 en cocaïne. « Qu'est-ce que vous voulez, à Isola, on fait la fête », a avoué le jeune homme à la barre. « Eh bien la fête est finie », a rétorqué Marc Joando, goûtant visiblement peu ces fiestas enfarinées. Face au tribunal, Florian Lombardo a

reconnu avoir mal vécu sa non-sélection aux JO et s'être immergé dans les soirées. Il jouait les intermédiaires dans ce trafic.

Un autre s'adonnait à ce sport particulier. Jean-Philippe Ghigo, 35 ans, licencié à l'époque à Magagnosc, a été en 2016 champion du monde de boxe américaine version ISKA de K1. Lui aussi trafiquait et dealait pour cinq ou six clients habituels.

Le rôle de tête du réseau était assuré par Jason Leclerc, 30 ans, récidiviste. Plus « expérimenté », c'est celui qui parlait le moins dans les écoutes téléphoniques. Mais une comptabilité occulte a été retrouvée à son domicile, cachée derrière son téléviseur.

Dans le même dossier, ont été condamnés Lionel Icard, un Grassois de 42 ans qui dealait et consommait jusqu'à mille euros de stupéfiants par semaine. Il était fourni par le champion de snowboard.

Le cinquième homme, S. O., a écopé d'un an avec sursis. Un mandat de dépôt a été décerné à l'encontre de la tête de réseau, Jason Leclerc, condamné à deux ans, plus un an de sursis révoqué.

Les trois autres ont écopé de neuf mois ferme et neuf avec sursis. Des peines d'amende de 10 000 à 40 000 euros ont également été prononcées.

G. L.

Dénoncé par Cédric Herrou le migrant était passeur

Un peu gêné aux entournures, Fabrice Karcenty, vice-procureur de la République de Nice. Il requerrait en effet hier contre un passeur de 26 ans, de nationalité éthiopienne, dénoncé par... Cédric Herrou, lui-même bête noire de la justice pour son combat en faveur des migrants. L'agriculteur s'est de surcroît constitué partie civile dans ce dossier...

« Je n'aurais pas imaginé être du côté de Cédric Herrou dans mes réquisitions », reconnaît d'emblée le vice-procureur. Le 29 juillet, le militant de Roya Citoyenne a en effet dénoncé aux autorités un migrant éthiopien de 26 ans, un dénommé Wassan. Selon Cédric Herrou, cet homme serait venu plusieurs fois sur son camp de Breil-sur-Roya, où il accueille des demandeurs d'asile.

Entre cinquante et cent vingt euros

Après une enquête interne, il serait apparu que Wassan se faisait rémunérer pour faire passer la frontière aux migrants. L'enquête de gendarmerie confirme cette thèse. Les cinq migrants que Wassan accompagnait

ont en effet déclaré qu'il leur avait réclamé entre 50 et 120 euros. À la barre du tribunal correctionnel, l'éthiopien nie. « Ils m'ont simplement suivi quand j'ai passé la frontière. Ils m'ont proposé de l'argent, mais j'ai refusé. » Son avocate, M^{me} Sophia Benmansou, a plaidé une absence d'éléments matériels pour réclamer la relaxe.

Cédric Herrou, partie civile. voilà qui n'a pas manqué d'agacer le procureur. « On a l'impression que "Mister Cédric", comme ils l'appellent tous, fait la pluie et le beau temps dans ce drame des migrants. Ma conviction est pourtant qu'on est face à un passeur qui dénonce d'autres passeurs. »

A contrario, M^{me} Zia Oloumi, avocate de l'agriculteur de la Roya, a estimé que « ces passeurs utilisent la détresse des gens pour gagner de l'argent et portent atteinte au combat que mène Cédric Herrou ».

Le tribunal a finalement condamné Wassan à huit mois de prison avec maintien en détention. Et rejeté la constitution de partie civile de Cédric Herrou, estimant qu'il « n'était pas victime dans ce dossier ».

G. L.